

**SMBV2A**

16, rue de la muraille  
12 390 RIGNAC  
Tel : 05.65.63.58.21  
mail : contact@aveyronamont.fr

**COMPTE-RENDU DE REUNION****Date** : 06/11/2020 à 10H**Lieu** : réunion en visio uniquement  
(contexte COVID-19)**OBJET** : Comité de Pilotage Olip (COFIL) N°1→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
M. ARTUS Michel	Président SMBV2A
M. CROS Sébastien	Vice-président SMBV2A – Elu CC Causses Aubrac
M. GROS Edmond	Maire de Sévérac d'Aveyron
M. SAHUQUET Jean-Marc	Elu Sévérac d'Aveyron, CC Causses Aubrac et SMBV2A
Mme CAZES CORBOZ Maryse	Elue Sévérac d'Aveyron,
M. VIDAL Jean-François	Elu CC Causses Aubrac et SMBV2A
M. BERNIÉ Christophe	Elu CC Causses Aubrac et SMBV2A
M. DANNEVILLE Laurent	PNR des Grands Causses (directeur adjoint)
Mme ADNET Catherine	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. DORADO Thibaut	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme CABAILH Corinne	OFB12
M. CREYSSEL Florian	JA12
M. CHALIEZ	Représentant agricole
M. AUDARD Martin	AHP 12
M. BRU Jean-Claude	Président HAV – Secrétaire général FDAPPMA12
M. SOLIGNAC Alexis	FDAAPPMA 12 (cellule scientifique)
M. ALDEBERT Yvon	AAPPMA de Sévérac
Mme BESSIERE Cathy	Chambre agriculture 12
Mme SALLES Raphaëlle	FDSEA 12 (animatrice)
Mme CHARLES Alice	ADASEA D'Oc
M. BIAU Mathieu	DST – commune de Sévérac d'Aveyron
Mme SUDRES Marion	SMBV2A (directrice – animatrice du contrat rivière)
M. LAVERGNE Vincent	SMBV2A (animateur espace rural)

→ **Personnes excusées :** Mme ANGLADE Clémence (Maire déléguée de Recoules) – M. COSTES Philippe (Maire délégué de Lavernhe), M. MAJOREL Aimé (élu Sévérac d'Aveyron) M. GINTRAND Pierre (AAPPMA de Recoules), Mme ALBERTO Fanny (Conseil Régional Occitanie), M. CHARRETIER Stéphane (OFB), M. LOURDOU Yves (délégué FDSEA), M. CHAYRIGUES Clément (délégué FDSEA), M. SENE-LACOMBE Paulin (SMBV2A).

**COMPTE-RENDU**

M. ARTUS, président du SMBV2A, ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants (élus, administrations, représentants d'usagers des milieux aquatiques). Il évoque le format particulier de la réunion contraint par le contexte de la pandémie covid-19.

M. le président rappelle qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> COFIL Olip qui marque le lancement d'une dynamique importante pour le bassin versant. Ce dernier évoque le bassin des Serènes (à l'Ouest du département) où un projet de ce type a été engagé il y a maintenant une petite dizaine d'années et pour lequel les retours sont aujourd'hui très positifs.

Il s'agit réellement d'une démarche qui vient du territoire et de ses acteurs avec plusieurs bénéfices pour les milieux aquatiques mais aussi et surtout pour l'économie du territoire en général.

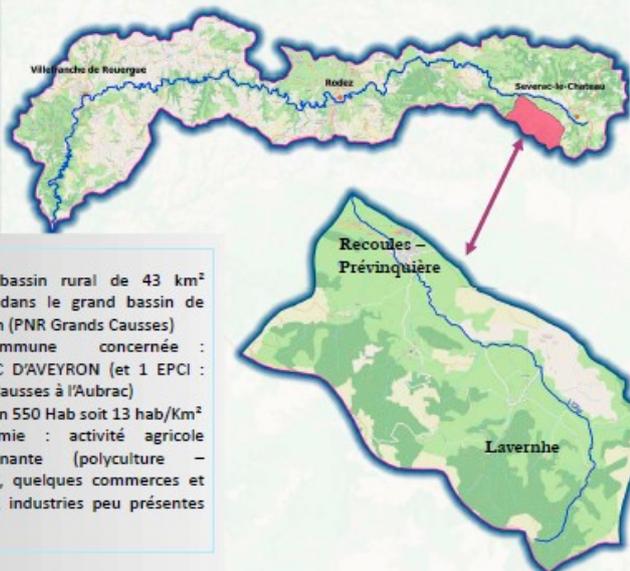
L'objet principal de la réunion de ce jour est de présenter le projet et ses premières déclinaisons étant précisé que ce dernier va se dérouler sur à minima 5 années consécutives à compter de 2020.

M. ARTUS précise qu'il portera ce projet au niveau du SMBV2A avec M. CROS, vice-président en charge de la haute vallée de l'Aveyron, qui exprime également sa satisfaction de voir démarrer ce dernier. De plus, plusieurs élus de la commune de Sévérac d'Aveyron sont également impliqués au sein du SMBV2A et permettent de faire le relai avec les acteurs de terrain.

Après un tour de table de présentation des différents participants, la parole est donnée à V. LAVERGNE, animateur espace rural au sein du SMBV2A, en charge de ce projet notamment.

## 1 / Le bassin versant de l'Olip : de quoi parle-t-on ?

**1 / le bassin versant de l'Olip : de quoi parle-t'on ?**



- petit bassin rural de 43 km<sup>2</sup> intégré dans le grand bassin de l'Aveyron (PNR Grands Causses)
- 1 commune concernée : SEVERAC D'AVEYRON (et 1 EPCI : CC des Causses à l'Aubrac)
- environ 550 Hab soit 13 hab/Km<sup>2</sup>
- Economie : activité agricole prédominante (polyculture – élevage), quelques commerces et services, industries peu présentes (3)



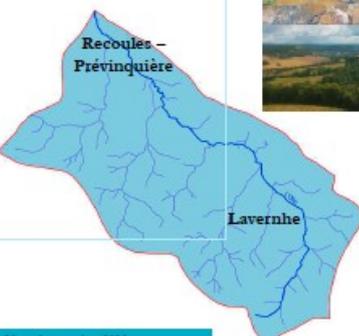
## 2 / Pourquoi un COPIL Olip ?

**2 / Pourquoi un COPIL Olip ?**

**2-1 / Contexte technique**

- La masse d'eau OLIP n'atteint pas l'objectif technique et réglementaire de « bon état écologique » (état qualifié de « moyen »)
- Les pressions identifiées sont multiples :
  - Assainissement domestique
  - Agricole
  - Forestier
  - Hydromorphologie
  - (Activités artisanales)
  - ...

◆ Enjeu fort de « reconquête du bon état » pour satisfaire l'ensemble des usages

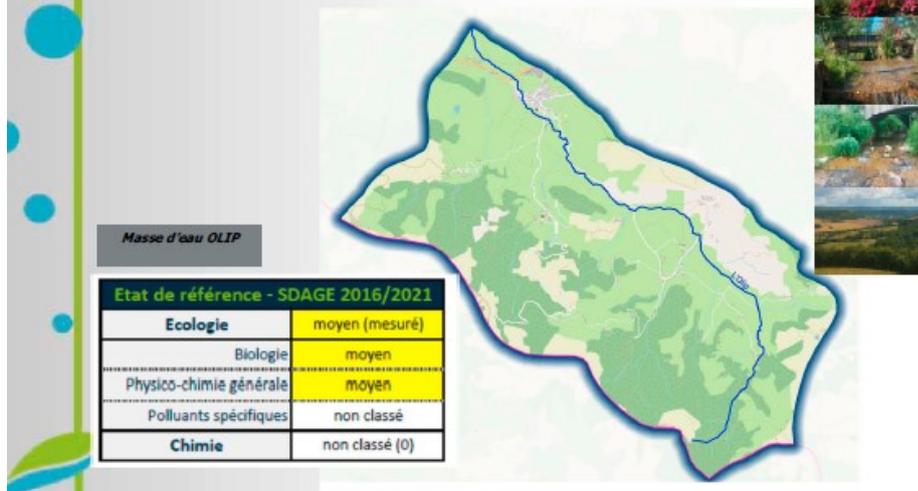



Aveyronamont

COPIL Olip – 6 novembre 2020 –

## 2 / Pourquoi un COPIL Olip ?

### 2-1 / Contexte technique



A noter que les données permettant de qualifier l'état de la masse d'eau Olip sont issues de la station de mesure qualité localisée à Varès, en amont immédiat de la confluence de l'Olip avec l'Aveyron. Sur la base de l'interprétation des données de cette station, il est important de noter que la dynamique d'évolution de l'état écologique des masses d'eau est plutôt positive puisque nous sommes passés d'un état écologique qualifié de « médiocre » (début des années 2010) à « moyen » depuis quelques années. Néanmoins, il n'est pas possible de se contenter de cet état « moyen », signe de fragilités et surtout ne permettant pas d'atteindre l'objectif réglementaire de bon état fixé par la Directive cadre sur l'eau.

## 2 / Pourquoi un COPIL Olip ?

### 2-2 / Contexte socio-économique

- Plusieurs activités socio-économiques présentes sur le bassin de l'Olip
  - Activité agricole (voir diag CA12)
  - Activité forestière
  - Quelques activités artisanales
  - Quelques commerces et services
  - Tourisme / loisirs / Pêche
  - ...
- Plusieurs usages (et pressions) en lien avec ces activités :
  - Assainissement domestique (2 STEU + ANC)
  - Erosions de berges
  - Erosions de versant (1600 ha de terres sensibles)
  - Contexte d'élevage
  - Etc...

◆ Enjeu fort de maintien des usages existants tout en conciliant la préservation et la reconquête du « bon état » des milieux aquatiques

**Le but n'est pas de mettre le territoire « sous cloche » mais bien de le rendre plus résilient !!!**



## 2 / Pourquoi un COPIL Olip ?

### 2-3 / Contexte politique

- Volonté politique de « préservation et reconquête de l'état des milieux aquatiques » à l'échelle du bassin Aveyron Amont
- Déclinaison de cette volonté par l'intermédiaire de l'outil CONTRAT DE RIVIERE :
  - 2013 – 2019 : travail important de concertation (partage avec l'ensemble des acteurs « supra » de l'état des lieux, des objectifs et enjeux, et enfin identification des actions concrètes)
  - 2020 – 2024 : période de déclinaison des actions

◆ Enjeu fort sur la thématique « agriculture - espace rural » identifié sur 3 sous-bassins prioritaires :

- Olip
- Briane
- Serènes (avec expérience déjà acquise)

Le projet démarre donc ce jour sur l'Olip!

Toutes les actions sont basées sur le principe du volontariat, dans une logique Gagnant / Gagnant !!!



L'exemple de la dynamique impulsée sur le bassin des Serènes (depuis une petite dizaine d'années) est intéressant pour mentionner des actions qui pourront potentiellement être déclinées sur le bassin de l'Olip ces prochaines années :

## 2 / Pourquoi un COPIL Olip ?

**Bonus : exemple d'actions GAGNANT / GAGNANT réalisées sur le bassin des Serènes et que nous pourrions proposer sur le bassin de l'Olip...**

*Aménagement de points d'abreuvement*



*Plantations de haies anti-érosives*



*Aides à l'acquisition de matériel agricole alternatif*



*Organisation de formations sur la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques*



Il est bien précisé que d'autres actions de type gagnant/gagnant ont également été déclinées dans le domaine de l'assainissement (optimisation des assainissements collectifs et non-collectifs).

Néanmoins, il est bien mentionné qu'il est encore trop tôt pour préciser les actions qui seront retenues sur le bassin de l'Olip dans un contexte où c'est justement le COPIL Olip qui décidera de retenir telles ou telles actions en fonction des problématiques, des enjeux et surtout de la volonté politique. En effet, chaque action est conditionnée à l'engagement volontaire des différentes parties prenantes.

Enfin, il est bien rappelé que ce projet ne crée pas de nouvelles réglementations. Il s'inscrit bien dans le cadre des différents règlements existants tout en apportant des plus-values techniques et financières.

### 3 / Un COPIL Olip : pour quoi faire ?

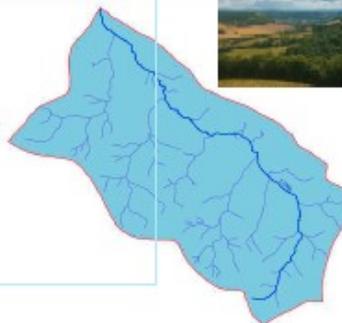
#### 3 / Un COPIL Olip : pour quoi faire ?

- o Emanation des différents acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques
- o impulse la dynamique générale du projet territorial
- o donne un avis sur les différentes actions de reconquête identifiées et propose au besoin des ajustements en cours de programme
- o examine chaque année l'activité d'animation du projet

**Le COPIL est « le parlement local de l'eau » sur le bassin de l'Olip.**

**L'instance COPIL est en lien étroit avec le Comité de Rivière et la structure porteuse de l'animation (SMBV2A).**

*Le COPIL est appuyé par un COTEC (comité technique) se réunissant au besoin préalablement à chaque COPIL*



Aveyronamont

COPIL Olip – 6 novembre 2020 –

### 4 / Composition du COPIL Olip

#### 4 / Composition du COPIL Olip

Le COPIL Olip est une émanation des différents acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Sa composition est fixée par le COPIL lui-même sous couvert du SMBV2A (structure animatrice). Il est composé :

- o **De représentants des collectivités**
  - o Maire, Maires délégués, et élus SMBV2A de la commune de Sévérac d'Aveyron
  - o Président de la CC des Causses à l'Aubrac et/ou élus concernés
  - o Conseil départemental de l'Aveyron
  - o Conseil régional d'Occitanie
  - o PNR des Grands Causses
- o **De représentants d'usagers**
  - o Instances agricoles (chambre d'agriculture, ADASEA, syndicats agricoles...)
  - o Associations ou fédérations environnementales (FDAPPMA, AAPPMA AHP12, etc...)
- o **De représentants des administrations** (DDT – OFB - Agence de l'eau, etc...)

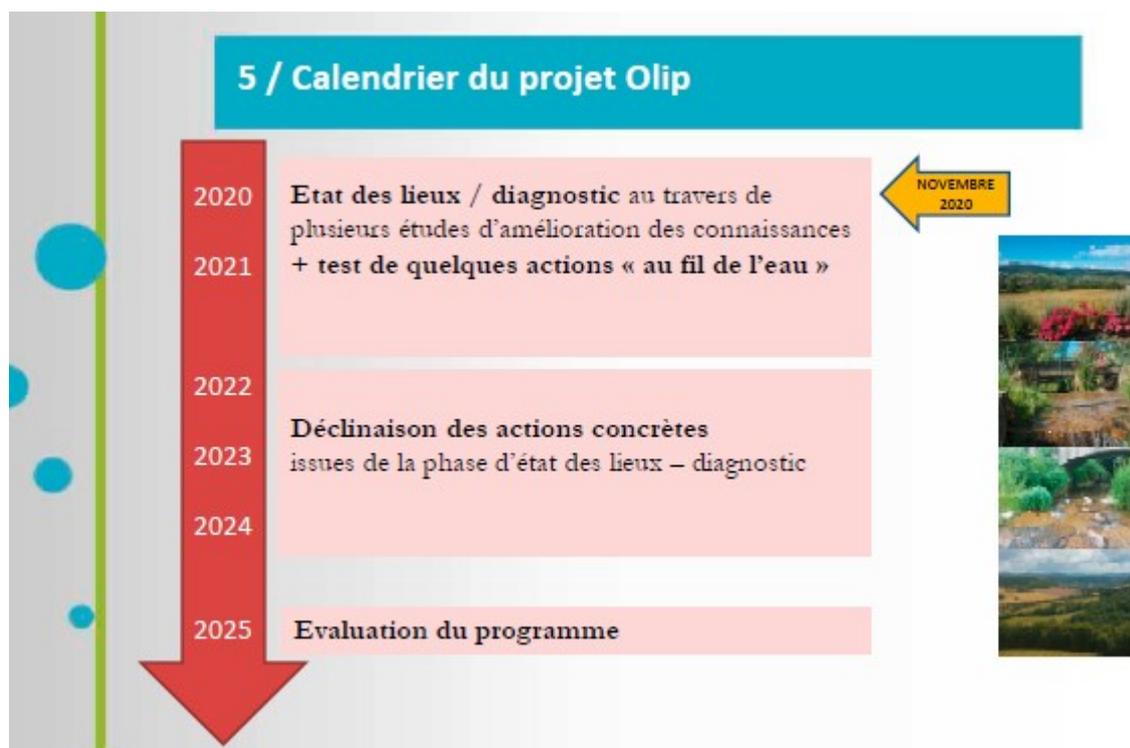
**Eventuelles suggestions pour faire évoluer la composition du COPIL...**



Aveyronamont

COPIL Olip – 6 novembre 2020 –

## 5 / Calendrier du projet Olip



## 6 / Les premières actions identifiées en 2020 et début 2021

**6 / Les premières actions identifiées en 2020 et 2021**

- **action AGRI-1** : études d'amélioration des connaissances sur l'activité agricole :
  - Étude typologique agricole (réalisation Chambre d'agriculture)
  - Diagnostic agro-environnemental d'exploitations agricoles représentatives du territoire (réalisation ADASEA D'OC)

→ Etude typologique agricole en cours depuis septembre 2020
- **action MA-PPG-1** : réalisation des travaux prévus au PPG 2015-2021 (pour mémoire, déjà réalisés en 2019 : travaux de mise en défens des berges et aménagement de points d'abreuvement sur l'Olip en amont Recoules)  
En 2021 : travaux prévus sur la végétation (ripisylve) sur l'Olip + projet sur le ruisseau de Lavernhe en aval de la mairie (sous toutes réserves)
- **action MA-PPG-2** : diagnostics de cours d'eau en vue du futur PPG 2022-2026 (1<sup>er</sup> semestre 2021)

Le COPIL sera tenu informé de manière régulière de la déclinaison de ces différentes actions.

Aveyronamont

COPIL Olip – 6 novembre 2020 –

Suite à cette présentation, plusieurs observations ou compléments sont formulés par les participants :

M. LAVERGNE (SMBV2A) se demande s'il ne serait pas opportun de proposer au CRPF, organisme représentant la forêt privée, d'intégrer le COPIL. En effet, le caractère forestier du bassin versant (environ 40% de sa superficie) doit nécessairement être pris en compte. **Cette proposition d'intégration du CRPF est validée par les membres du COPIL.**

Mme ADNET (Agence de l'eau) fait un point plus précis sur les paramètres qui déclassent l'état écologique de la masse d'eau Olip en l'état actuel des connaissances. Il existe notamment « un bruit de fonds » lié à la présence de phosphore dont la source reste si possible à déterminer et à corriger, même si les origines de cette molécule peuvent être à la fois domestiques (assainissement) et agricoles. Cela prouve qu'il est nécessaire d'agir sur plusieurs facteurs. Mme ADNET précise enfin qu'elle a bon espoir que la situation s'améliore dans un contexte où la masse d'eau n'est pas très dégradée, comme cela peut être le cas sur d'autres masses d'eau du bassin de l'Aveyron.

M. BERNIÉ (élu CC Causses Aubrac et SMBV2A) mentionne qu'il serait intéressant d'avoir une bonne connaissance de ces dégradations avec peut-être plus de précisions. M. LAVERGNE évoque que la réunion de ce jour, qui constitue une première réunion de lancement du projet Olip, n'avait volontairement pas vocation à présenter cet état des lieux dans le détail. Néanmoins, cela fera l'objet d'une nouvelle réunion à venir.

L'état d'avancement des deux études d'amélioration de la connaissance sur l'activité agricole (AGRI-1) est ensuite présenté par les techniciennes de la CA12 et de l'ADASEA d'OC :

#### - **Etude typologique agricole (réalisation Chambre d'Agriculture)**

Au travers du diaporama n°2 (voir ci-après), Mme BESSIERES (CA12) rend compte des conclusions de l'étude typologique agricole qui est actuellement en cours de finalisation sur le bassin de l'Olip.

*Il est bien précisé par V. LAVERGNE (SMBV2A) que dans l'idéal, cette étude aurait dû être lancée postérieurement au 1<sup>er</sup> COPIL. Néanmoins, le contexte de la pandémie COVID-19 n'ayant pas permis de réunir un 1<sup>er</sup> COPIL fin de printemps et début d'été, l'étude a toutefois été lancée par anticipation. L'objectif était en effet de ne pas perdre trop de temps pour la suite du projet.*

Cette étude a pour vocation d'aider à mieux comprendre l'organisation agricole du territoire, notamment pour faciliter la connaissance du contexte en vue de proposer dans un 2<sup>ème</sup> temps des actions adaptées aux problématiques, enjeux, et aussi aux volontés locales. En lien avec le contexte COVID-19, la réunion de travail initialement prévue avec les responsables agricoles pour récolter les données utiles à l'étude ont été remplacées par une enquête téléphonique.

D'un point de vue synthétique, il en ressort les enseignements suivants :

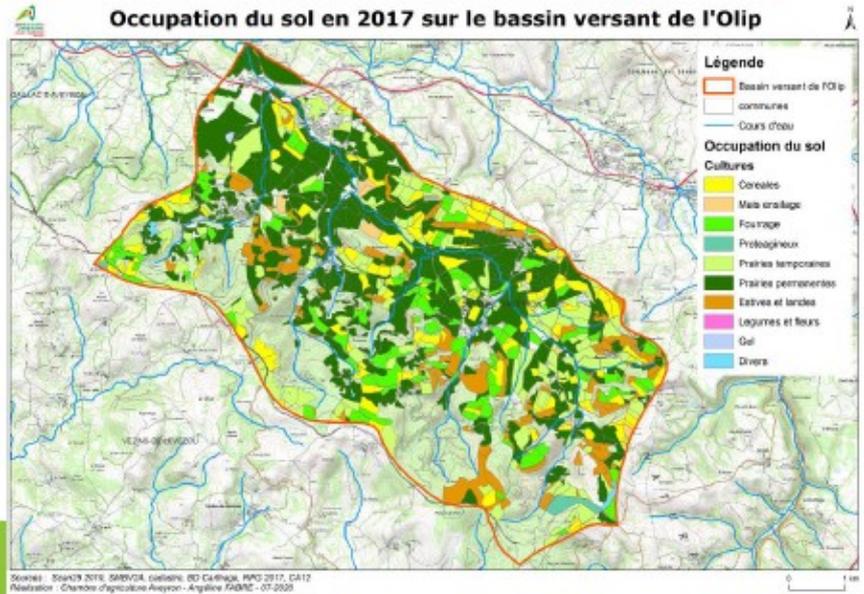
## METHODOLOGIE

- Cartographie de la zone et recherche des sièges d'exploitation
- Elaboration d'un questionnaire
- 1 réunion prévue sur la bassin versant de la l'Olip (annulée)
- Enquêtes téléphoniques
- Utilisation des données PAC, des bases de données internes et croisement des données avec les collègues experts
- Analyse et rédaction

# Les résultats



- Bassin versant : 2900 ha déclarés à la PAC
- 63 exploitations exploitent sur le BV et 20 sièges d'exploitation
- Stabilisation des surfaces PAC entre 2014 et 2017 (+ 0,6 %)



# Les chefs et la main d'œuvre des exploitations



- 20 sièges d'exploitation sur le BV avec une majorité de sociétés

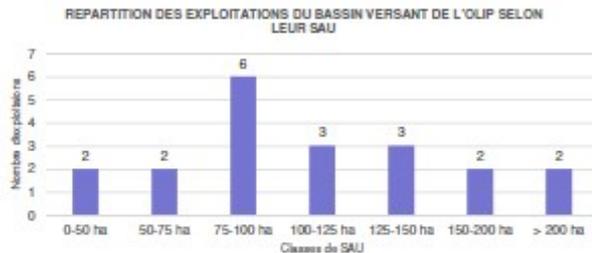


- 39 chefs d'exploitation (1,95 chef/exploitation)
- Pluriactivité inexistante
- 12 exploitations font appel à de la main d'œuvre salariée pour l'équivalent de 7,5 UTH
- 60 % ont recours à de la main d'œuvre bénévole

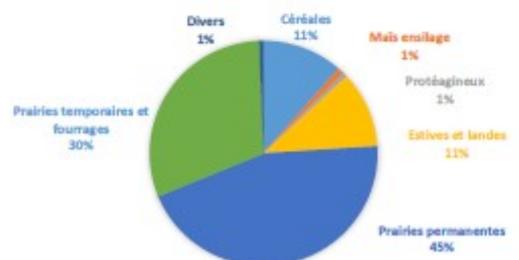
# Les surfaces



- SAU moyenne des EA ayant leur siège dans le BV : 122 ha



- **Assolement 2017**
  - Exploitations travaillant des terres sur le BV

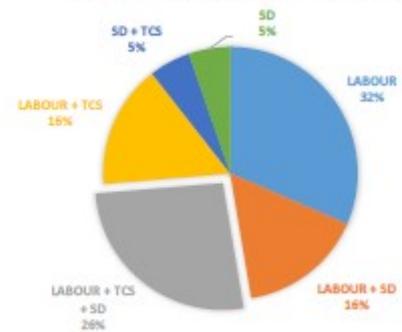


## Les surfaces



- Le travail du sol
  - 1/3 labour exclusif
  - 2/3 combinaison des diverses techniques

TECHNIQUES CULTURALES SUR LE BV DE L'OLIP

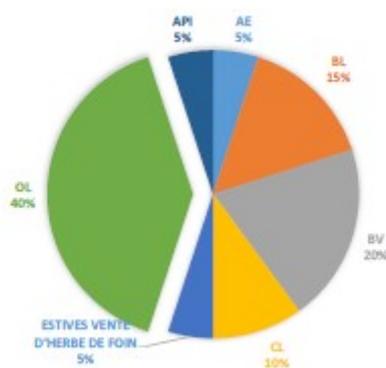


- Des techniques raisonnées à la parcelle et de plus en plus de travail simplifié
- Absence d'irrigation sur le bassin versant de l'Olip

## Les productions



### Productions principales



Près de 7 exploitations sur 10 ont une seconde production

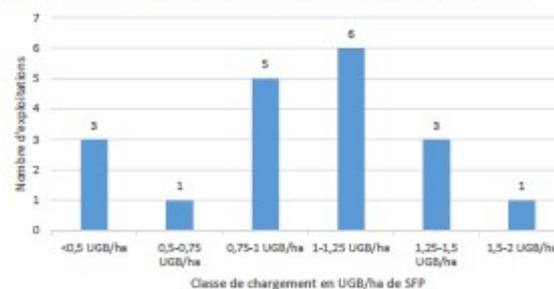
Type de production secondaire	Nombre d'exploitation
Production animale	16 exploitations
Agneaux d'engraissement	1
Bovin viande	8
Bovin lait	1
Veau gras laitier	1
Porc	1
Ovin viande	4
Production végétale	1 exploitation
Fourrages et céréales de vente	1

4 exploitations font de la transformation et/ou de la vente directe

## Les productions



- Le chargement apparent moyen : 1,04 UGB/ha de SFP

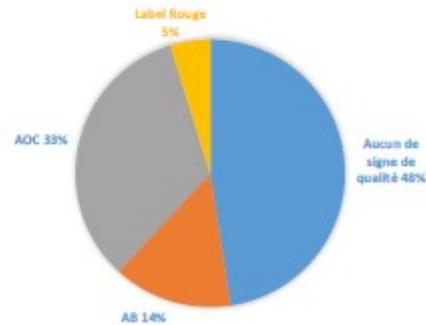


- Les systèmes Caprins : 1,25 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Ovins lait : 1,23 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Bovins lait : 0,94 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Bovins viande : 0,70 UGB/ha en moyenne

## Les signes officiels de qualité



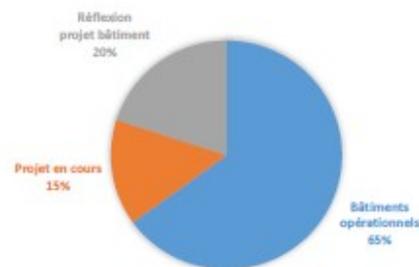
- 1 exploitation sur 2 est sous signe officiel de qualité :
  - La filière AOC Roquefort : 7 exploitations
  - L'agriculture biologique : 3 exploitations
  - Label Rouge : 1 exploitation



## Des bâtiments fonctionnels



- 65 % au moins des exploitations ont des bâtiments fonctionnels ou récents
- 15 % ont un projet en cours et 20 % réfléchissent à la faisabilité d'un projet bâtiment dans les prochaines années

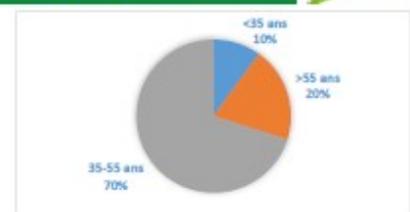


- Des mises aux normes réalisées ces dernières années notamment accentuées avec la réglementation zone vulnérable

## Le renouvellement des générations

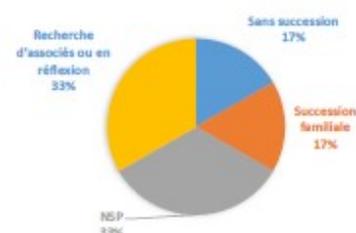


- 70 % des chefs ont entre 35-55 ans



- 1/5 de plus de 55 ans susceptibles de partir en retraite dans les 10 prochaines années soit 4 exploitations

- Des incertitudes sur les successions





- Un territoire dynamique avec de nombreux chefs d'exploitation,
- Des productions diversifiées et sous signes officiels de qualité,
- Plus de 80 % de la SAU en herbe,
- Une sensibilité à l'environnement dans les pratiques culturales,
- Des interrogations concernant l'autonomie alimentaire des exploitations, le renouvellement des générations et l'avenir de certaines productions (BL)
- Une surface globale exploitée stable sur le bassin versant

## - **Diagnostic agro-environnemental d'exploitations agricoles représentatives (réalisation ADASEA D'OC)**

Au travers du diaporama n°3 (voir ci-après), Mme CHARLES (ADASEA D'OC) explicite l'étude de diagnostic environnemental des exploitations du bassin de l'Olip qui va débiter dans les prochaines semaines. Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas de diagnostics réalisés sur la totalité des exploitations du bassin de l'Olip, mais uniquement de diagnostics représentatifs des typologies d'exploitations identifiées dans l'étude de la CA12 (voir diapositive « les productions »). Au plus, une quinzaine de diagnostics seront réalisés sur le bassin de la Briane. L'objectif de cette étude est d'aller un peu plus loin dans la caractérisation des systèmes agricoles et des potentielles pratiques à risques pour là aussi mieux les comprendre et adapter les leviers d'actions.

## Méthodologie de travail diagnostics agro-environnementaux

- Ce diagnostic réalisé par l'ADASEA permet une approche globale du système d'exploitation.
- Les thématiques abordées permettront d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux des pratiques agricoles en tenant compte des spécificités de l'exploitation et du milieu.
- Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer les progrès qu'il est possible de réaliser en matière d'environnement sur l'exploitation.
- Il va permettre de proposer à l'agriculteur des actions ou des mesures pertinentes et adaptées à son contexte local.
- De ce fait, il sera orienté vers une gestion optimale de ses pratiques à l'échelle de l'exploitation. C'est par ailleurs un outil de sensibilisation de l'agriculteur à la prise en compte de l'environnement.
- Quel intérêt pour l'agriculteur ?
  - Identifier les points faibles et les points forts des pratiques de l'exploitation vis-à-vis de l'environnement
  - Être orienté vers des actions permettant d'améliorer les pratiques agricoles tout en étant adaptées au contexte de l'exploitation
  - Améliorer les performances de l'exploitation sur le long terme
  - Avoir un accompagnement individuel et personnalisé

- la définition d'une méthode de diagnostic agro-environnemental des exploitations agricoles adaptée aux contextes du bassin versant de l'Olip.

Il s'agit plus d'adapter la méthode de diagnostic de l'ADASEA D'OC en y intégrant des besoins spécifiques à ce bassin versant. Ces besoins seront préalablement identifiés en concertation en fonction des problématiques et enjeux en présence.

- **Définition des exploitants à diagnostiquer: définition du panel**

Panel représentatif des exploitations du territoire (production, taille, localisation au sein du bassin versant...)

- **Rendez vous individuel**
- **Saisie des données / Analyse**
- **Restitution des données**

En lien avec le contexte COVID-19, une grosse incertitude demeure dans la manière de réaliser ces diagnostics. Dans l'idéal, il serait opportun de maintenir les RDV physiques sur les exploitations, mais rien n'est certain compte-tenu de l'évolution de la pandémie (situation à ce jour soit au 06/11/2020). Il y a en tout cas une forte volonté des membres du COPIL de maintenir des RDV physiques, quitte à retarder l'étude au besoin.

Suite à ces deux présentations, plusieurs observations ou compléments sont formulés par les participants :

M. LAVERGNE (SMBV2A) précise bien que les diagnostics ont certes vocation à mettre en exergue des pratiques à risques, mais également à faire valoir les pratiques vertueuses réalisées par les exploitants agricoles (exemple de la conservation des prairies, tel que cela est largement le cas sur le bassin de l'Olip).

M. CROS (élu CC Causses Aubrac et SMBV2A) souhaite savoir qu'est ce que la présence de phosphore engendre dans les cours d'eau, en particulier pour pouvoir plus facilement communiquer auprès du public.

M. LAVERGNE mentionne que les concentrations trop importantes de phosphore provoquent un phénomène d'eutrophisation. C'est un phénomène qui se caractérise par un développement important d'algues due à la forte disponibilité de nutriments (dont phosphore et azote). Cette situation tend ainsi à diminuer la concentration en oxygène dans l'eau et potentiellement à réduire les capacités d'accueil du milieu par d'autres êtres vivants (poissons notamment). V.LAVERGNE souhaite néanmoins fortement nuancer la situation sur l'Olip où il n'existe pas une surconcentration importante en phosphore même si nous sommes juste en dessus des normes.

Mme ADNET (AEAG) évoque que le réchauffement climatique ne fait qu'accentuer le phénomène d'eutrophisation. En plus, la situation de colmatage important de l'Olip (évoqué plus haut) ne fait que contraindre les capacités du milieu à bien s'oxygéner. Le tout cumulé fait que l'on va probablement vers des difficultés croissantes à l'avenir si rien n'est entrepris pour améliorer la situation. En conséquence, la dynamique de reconquête lancée aujourd'hui sur l'Olip est vraiment très importante.

M. BIAU (services techniques – commune de Sévérac d'Aveyron) évoque les travaux significatifs entrepris ces derniers mois et années sur le bassin de l'Olip en lien avec l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif. Le village de Lavernhe est désormais relié à la station d'épuration faisant suite à la création d'un nouveau réseau. Concernant St-Grégoire, la 2<sup>ème</sup> moitié du hameau devrait être connectée à la station d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

M. SOLIGNAC (FDAAPPMA12) évoque aussi l'intérêt de travailler sur l'Olip, affluent important de la rivière Aveyron localisé en tête de bassin versant, pour améliorer également l'état de la rivière principale en aval.

M. DANEVILLE (PNR des Grands Causses) mentionne que le PNRGC a une très bonne connaissance du bassin de l'Olip depuis plusieurs années, tant au niveau de l'hydrologie (étude de la contribution des calcaires) que de l'assainissement non-collectif (ANC) depuis 2003. Concernant l'ANC, beaucoup de dispositifs sont connus et quelques-uns peuvent dysfonctionner.

Concernant les aspects agricoles, des sources de pollution diffuse peuvent encore ponctuellement exister au travers des eaux blanches (issues du lavage des installations de traite) et brunes (issues des tas de fumiers). A noter néanmoins que la situation générale s'améliore au gré des mises aux normes.

Concernant les travaux en rivière rattachés au plan pluriannuel de gestion (PPG), il est précisé que le référent technique sur la haute vallée de l'Aveyron (et donc sur l'Olip) est Paulin SENE-LACOMBE, technicien de rivière au SMBV2A. Ce dernier est joignable aux coordonnées suivantes : 07.85.45.81.94 – paulin.senelacombe@aveyronamont.fr.

## 7 / Questions diverses

### **Très important :**

**Compte-tenu du format particulièrement contraint de la réunion de ce jour** (distanciel uniquement, avec possibles difficultés matérielles de participation de certains acteurs), **les techniciens du SMBV2A (Vincent Lavergne et Paulin Sené-Lacombe) se tiennent à la disposition des personnes qui le souhaitent en vue d'éventuels RDV sur le terrain. Ces RDV devront se faire dans le respect du protocole sanitaire COVID-19 (réunion de maximum 6 personnes avec respect des gestes barrières).**

**La personne à contacter pour ces éventuels RDV (à imaginer dans les jours et semaines à venir) est : Vincent LAVERGNE (chargé de mission espace rural) – 06.88.30.74.69 – [vincent.lavergne@aveyronamont.fr](mailto:vincent.lavergne@aveyronamont.fr).**

A noter qu'un 1<sup>er</sup> RDV est d'ores-et-déjà prévu le 12 novembre prochain avec l'AAPPMA de Recoules-Prévinquières.

*En conclusion, les différents participants sont remerciés par MM. ARTUS et CROS, et RDV leur est donné pour le 2<sup>ème</sup> COPIL Olip qui devrait se tenir d'ici au printemps 2021.*